

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de Clermont

Canton de St Just-en-Chaussée

Séance du lundi 23 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois février, à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur GERMAIN Sylvain, maire.

Membres présents :

Mr Sylvain GERMAIN, Mr Pascal VIGIER (arrivé à 18h50), Mr Philippe CNUDDÉ, Mr Olivier RUBIGNY, Mme Corinne DELATTRE, Mr Jean-Marc EVRARD, Mme Michèle HEMARD, Mr Vianney MULLIEZ (arrivé à 18h40), Mme Cydalia RUCQUOY.

Membres absents :

- Mr Jean-Claude LAMOISE (pouvoir à Mr Philippe CNUDDÉ),
- Mr Patrick VAN DAELE (pouvoir à Mme Michèle HEMARD),
- Mr Maurice HERMENT (pouvoir à Mr Olivier RUBIGNY),
- Mme Claudy DENAIN.

Le quorum (sept-7) est atteint puisque 7 conseillers sont présents : le conseil municipal peut légalement délibérer.

ORDRE DU JOUR :

- ✍ Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- ✍ Désignation d'un secrétaire de séance
- ✍ Modification du temps de travail d'un emploi
- ✍ Acceptation devis du portail du presbytère
- ✍ Vente de l'ancien bâtiment de catéchisme parcelle AD172
- ✍ Questions diverses

A – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE :

Le procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal est adopté à l'unanimité des membres élus présents et représentés (10 voix POUR).

B - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne Mr Jean-Marc EVRARD, secrétaire de séance à l'unanimité des membres élus présents et représentés (10 voix POUR).

C – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI

Mr Vianney MULLIEZ (arrivé à 18h40) ; Mr Pascal VIGIER (arrivé à 18h50),

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe permanent à temps non complet (18 heures hebdomadaires) afin de permettre un approfondissement des dossiers des ressources humaines.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR) :

- **DECIDE DE PORTER**, à compter du 01/04/2026, à 18 heures 30 minutes le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe,
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice,
- **D'INSCRIRE** cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **N°2026-08**.

D – ACCEPTATION DEVIS DU PORTAIL DU PRESBYTERE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la restauration du portail du presbytère situé route de Paillart trois devis ont été demandés :

- à la société Caulier de Domeliers qui propose deux variantes : pour un montant de 3 620 € HT (bois : tablier et ossature), 1 960 € HT (bois : tablier seul),
- à la société Christophe de Reuil sur Brèche pour un montant de 4 800 € HT (bois : tablier et ossature),
- à la société Erisap d'Esquennoy pour un montant de 6 927 € HT (fer).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres élus et représentés (12 voix POUR), décident :

- **D'ACCEPTER** le devis de la société Caulier pour un montant 3 620 € HT,
- **D'INSCRIRE** cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **2026-09**.

E – VENTE DE L'ANCIEN BATIMENT DE CATHECHISME SUR LA PARCELLE AD172

Madame DELATTRE, concernée par ce point, quitte la salle.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la visite du samedi 24/1/26 à 10h avec les membres du conseil municipal intéressés et le futur acheteur chacun a pu se faire une opinion sur l'emprise au sol demandée. Les frais de bornages et de division de parcelle seront à la charge de l'acheteur. Une estimation de prix sera demandée aux domaines, à un notaire et à un agent immobilier. Il convient maintenant que le Conseil décide de poursuivre la vente ou non.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (10 voix POUR et 1 CONTRE - Mr Evrard), décident :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à faire toutes les formalités nécessaires pour aboutir à la vente de ce bâtiment et d'une emprise sur la parcelle AD172,
- **D'INSCRIRE** cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **2026-10**.

F – QUESTIONS DIVERSES :

Retour de Mme Delattre.

1/ Chauffage salle des sports :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors du changement de thermostat du générateur d'air chaud de la salle des sports un disjoncteur a brûlé. L'entreprise Dejardin soutient qu'elle n'a pas touché à ce tableau électrique mais la coïncidence est surprenante. L'entreprise « Lamart » de Saint Just a resserré un câble qui permet un fonctionnement provisoire dans l'attente du remplacement de ce disjoncteur sous quinzaine ; à cette occasion il conviendra de demander un devis pour mettre l'interrupteur des lumières de la salle des sports à l'extérieur du local chaufferie et de faire vérifier la conformité du tableau complet.

2/ Bureau de vote du 15 mars 2026 :

Monsieur le Maire fait un tour de table pour établir une première ébauche pour la tenue du bureau de vote. Ce premier projet restera à compléter en fonction des différentes listes candidates qui ne sont pas encore connues à l'heure actuelle.

3/ Cimetière :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la société FOB a reçu la lettre recommandée de mise en demeure concernant la poursuite des travaux du cimetière ; une réponse par courrier sous quinzaine devrait nous être fournie. Si la société FOB ne poursuit pas les travaux, il faudra que celle-ci enlève les terres entreposées au fond du cimetière.

Le colombarium est à moitié plein : il ne reste que quatre cases sur les huit. Il conviendrait de prévoir un agrandissement avec la même société ; des recherches vont être menées en ce sens.

4/ Nids de frelons asiatiques :

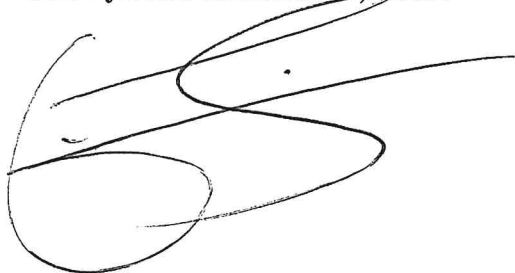
Un conseiller rappelle au Conseil Municipal que le piégeage des reines est à faire en ce moment. Afin qu'un maximum de nids soit détruit, il conviendrait d'envisager une prise en charge financière de ces destructions par la municipalité ou par la CCOP.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 50.

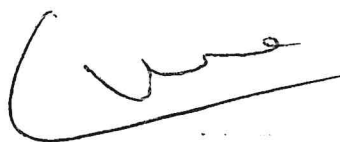
~~~~~

**Signatures**

**Mr. Sylvain GERMAIN, Maire**

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

**Mr. Jean-Marc EVRARD, Secrétaire**

A smaller, more fluid handwritten signature in black ink, with a few loops and a horizontal base.